

HONORAIRES LOCATIONS

Conforme à la loi ALUR ■

Selon l'art.5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.
 Les honoraires des bailleurs doivent être supérieurs ou égaux à la somme totale facturée au locataire

		BAILLEUR	LOCATAIRE
Location (si mandat de gestion)	Visite des lieux / constitution du dossier / rédaction du bail / entremise et négociation	1 mois de loyer CC* ■	8€, 10€, 12€ / m ² * ■
	Réalisation de l'état des lieux		3€ / m ² * ■
Location simple	Visite des lieux / constitution du dossier / rédaction du bail / entremise et négociation	1 mois de loyer CC* ■	8€, 10€, 12€ / m ² * ■
	Réalisation de l'état des lieux		3€ / m ² * ■
Parking/ Box/ Cave	Forfait	150€ TTC*	150€ TTC*

selon ZONE très tendue, tendue, non tendue

HONORAIRES DE GESTION*

(en % des sommes encaissées)

FORMULES

INITIAL	7% TTC*
CONFORT	9% TTC*

ASSURANCES BAILLEURS*

Garantie Loyers Impayés	2.3%
PNO	81€ TTC*

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

A la charge de chacune des parties

- | | |
|--|-------------------|
| ○ Honoraires de location sur le loyer annuel hors taxes : | 10 % TTC* |
| ○ Honoraires de rédaction d'actes sur le loyer annuel HT x 9 ans : | 0.60% TTC* |

Frais de clôture Gestion:

3 mois frais de gestion TTC*

Résiliation anticipée:

6 mois frais de gestion TTC*

*TVA au taux légalement en vigueur de 20% inclus